

Les feuilles de matches doivent être postées au plus tard le mardi minuit suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi), à la diligence du club recevant, à :

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE

*Danez Benoit
22 rue Paul Baroux
80300 ALBERT*

Les résultats doivent être enregistrés par l'équipe qui reçoit le **LUNDI avant 20 heures**

➤ par internet SAISIE DES RESULTATS

Rappel : En cas de forfait, taper 3/F ou F/3 (au niveau des sets) selon l'équipe qui aura déclaré forfait